

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 16

présents : 13

votants : 13

l'An deux mille vingt-six,
le 24 janvier 2026 à 9h30,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2026

Présents : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Cyril GILLES, M. Sylvain BELIN, M. Saïd EL ATTAR, Mme Monique FERRAT, Mme Brigitte BRUGNON, M. Jean IPSILANTI, Mme Annie LE HE, M. Simon GEVAUDAN, Mme Laure ESNEE, M Robin FURESTIER, M LAZARD Jeremy.

Absents : Mme Olga BOFILL, Mme CLAVAGUERA Emilie, Mme OLIVIERI Chantal.

Mme Aline GUYONNAUD est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°2026 – 13

OBJET : Vente de pierres

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE LA VENTE de pierres stockées au niveau du centre technique pour un montant de 1500 €
les 6 palettes de pierre à M RIBEYRE Benjamin.

Le Maire :

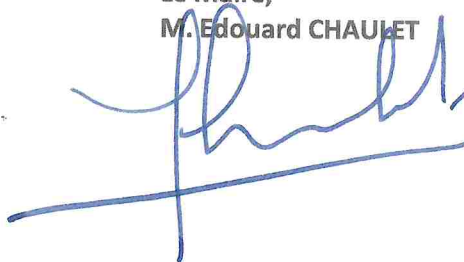
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.*

La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD



Le Maire,
M. Edouard CHAULET



Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20260124-24012026_13-DE
Reçu le 28/01/2026

